



Marché n°2026-MAPA08

Prestations de formations juridiques pour les métiers du droit et de la Police de l'environnement

MARCHE
CONCLU SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

Selon les dispositions du Code de la Commande Publique
(Articles L. 2123-1 2° et R. 2123-1 3°)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)



Date et heure limites de réception des Offres :

Le 29 mai 2026 – 16 heures

Consultation autorisée par le Pouvoir Adjudicateur

Le Pouvoir Adjudicateur et par délégation,

SOMMAIRE

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	3
1.2. OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.3. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE.....	3
1.4. PROCEDURE ET ALLOTISSEMENT	3
1.5. FORME ET MONTANT DU MARCHE	4
1.6. DUREE DU MARCHE	4
1.7. CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	4
2.2. INTERDICTION DE MODIFIER LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION.....	4
2.3. VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES ÉVENTUELLES (P.S.E).....	4
2.4. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
2.5. MODALITES ESSENTIELLES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT.....	5
3. DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
3.1. CONTENU	5
3.2. RETRAIT	5
3.3. DEMANDES COMPLEMENTAIRES ET MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	5
4. CONTENU ET MODALITES DE LA REPONSE ELECTRONIQUE	6
4.1. PIECES CONSTITUTIVES DE LA CANDIDATURE.....	6
4.2. PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE	7
4.3. DOCUMENTS EN LANGUE FRANÇAISE	8
5. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION.....	8
5.1. SELECTION DES CANDIDATURES	8
5.2. SELECTION DES OFFRES	8
5.3. NEGOCIATIONS.....	9
6. ATTRIBUTION DU MARCHE.....	10
6.1. CLASSEMENT DES OFFRES	10
6.2. ACTE D'ENGAGEMENT ET DOCUMENTS A PRODUIRE PAR L'ATTRIBUTAIRE	10
6.3. MISE AU POINT AVEC LES CANDIDATS RETENUS	11
7. PROCEDURES DE RECOURS	11

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. Identification de l'acheteur

Entité : OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE - Etablissement public à caractère administratif - EPA

Adresse : 12, Cours Louis Lumière –VINCENNES 94300

Adresse Internet de l'acheteur : <https://www.ofb.gouv.fr/>

Adresse internet du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Point de contact unique du candidat :

L'ensemble des correspondances liées à la consultation sera adressé aux candidats via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) exclusivement sur l'adresse électronique fournie par ceux-ci, adresse qui doit rester valide jusqu'au terme de la consultation.

1.2. Objet de la consultation

L'accord-cadre a pour objet des prestations de formations juridiques pour les inspecteurs de l'environnement, les agents assermentés et les agents de l'OFB.

Les prestations attendues et le public visé sont détaillés dans l'article 4 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.3. Nomenclature communautaire

La classification principale, conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est :

Code CPV	Classification principale
80540000	Services de formation dans le domaine de l'environnement
80540000	Services de formations
80511000-9	Services de formation du personnel

1.4. Procédure et allotissement

La nature des prestations de services sanitaires, sociaux et connexes est considérée comme spécifique au regard de la liste issue de l'annexe 3 du CCP¹.

L'accord-cadre est donc passé selon la procédure du marché à procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1 3° du CCP.

Le marché n'est pas alloti, selon les considérations de droit et de fait prévus par les dispositions de l'article L.2133-11 du code de la commande publique :

- La dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations
- Conserver une continuité pédagogique notamment pour les formations préalables au commissionnement (risque de rupture en mobilisant différents prestataires sur un même parcours)

¹ CCP : code de la Commande Publique au 1er avril 2019

1.5. Forme et montant du marché

Conformément aux dispositions des articles R2162-4, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, la consultation porte sur un accord-cadre à bons de commande **multi-attributaires** (trois candidats maximum) sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes, s'exécutant au fur et à mesure de l'émission des bons de commandes.

Lors de l'exécution du marché, les prestations seront attribuées aux candidats en cascade (voir article 1.3 du CCAP).

Le présent marché est passé sans montant minimum avec **un montant maximum de 700 000 € HT** sur la durée totale du marché (40 mois).

N° Lot	Forme	Montant maximum € HT	Modalité d'attribution	Durée
Lot unique	Accord-cadre à bons de commande sur la base du BPU	700 000 € HT	Multi Attributaires (3)	De sa date de notification jusqu'au 31/12/2029

1.6. Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour la période allant de sa date de notification au(x) titulaire(s) et jusqu'au 31/12/2027.

Il sera reconductible tacitement au maximum 2 fois par période d'un 1 an.

1.7. Conditions de participation

Les candidats peuvent répondre seul ou sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

L'OFB, en tant qu'acheteur et ci-après désigné le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement, conjoint ou solidaire, aux attributaires du marché.

Les pièces devront mentionner le mandataire et la forme du groupement (*conjoint ou solidaire*).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Conformément à l'article R. 2142-26 du Code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du présent marché sauf dans les cas cités par ce même article.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Caractéristiques principales

Il s'agit d'un marché de prestations de services de formation.

2.2. Interdiction de modifier les documents de la consultation

Les candidats n'ont à apporter aucune modification au Cahier des Clauses Particulières du marché.

2.3. Variantes et Prestations Supplémentaires Éventuelles (P.S.E)

Les variantes ne sont pas autorisées et les prestations supplémentaires éventuelles ne sont pas prévues.

2.4.Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Si nécessaire, l'OFB peut solliciter des candidats ou des soumissionnaires la prorogation du délai de validité des offres.

Si le candidat ou le soumissionnaire n'accepte pas de maintenir son offre, l'OFB poursuit la procédure avec les seuls candidats ou soumissionnaires ayant accepté la prorogation du délai de validité de l'offre.

2.5.Modalités essentielles de paiement et de financement

a) Modalités essentielles de paiement

Les prix sont fermes pour la première période d'exécution du marché (définie de sa date de notification jusqu'au 31/12/2027) . Ils seront révisables à chaque reconduction.

Les prix sont fixés dans l'annexe financière de l'acte d'engagement, le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

b) Modalités essentielles de financement : 100% sur fonds propres à l'OFB

Imputation budgétaire	Enveloppe	Service gestionnaire (CRB/SO)
	02	B0303

3. DOSSIER DE CONSULTATION

3.1.Contenu

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du marché ;
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE).

L'acte d'engagement ne sera adressé qu'aux seuls attributaires du marché

3.2.Retrait

Le téléchargement du DCE dans son intégralité et la réponse électronique s'effectuent uniquement sur la plateforme dématérialisation des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

Référence du marché : celle figurant sur la 1^{ère} page du présent document

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les candidats doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip/.rar, .doc, .xls, .pdf

Les échanges d'information sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Le DCE ne peut pas être retiré dans les locaux du pouvoir adjudicateur, que ce soit sur support papier ou sur support physique électronique.

Aucune demande d'envoi du DCE ne sera satisfaite.

3.3.Demandes complémentaires et modification de détail au dossier de consultation

Avant la remise des plis, la faculté pour les candidats de poser des questions sur la présente consultation leur est ouverte jusqu'à neuf (9) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est également précisé, que les candidats ne peuvent pas modifier les pièces contenues dans le dossier de consultation des entreprises.

IMPORTANT : il est recommandé aux candidats de créer un compte et de s'identifier préalablement sur PLACE, pour être informés des rectificatifs/compléments qui lui seraient apportés, des éventuelles modifications de la consultation en cours de consultation et des réponses apportées aux questions posées par d'autres candidats.

4. CONTENU ET MODALITES DE LA REPONSE ELECTRONIQUE

L'envoi d'une réponse électronique est obligatoire, selon les modalités suivantes.

Les plis seront obligatoirement envoyés électroniquement sur PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

Avant la date limite de remise des offres fixée en première page du RC

Un guide d'utilisation de la plateforme pour les entreprises est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php5?page=entreprise.EntrepriseGuide>

Un service d'assistance en ligne est disponible depuis le lien suivant Assistance ou via la languette Assistance.

L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une FAQ, en filtrant par catégorie.

Si la FAQ ne vous apporte pas une réponse complète, vous avez la possibilité de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne. Ce formulaire de demande en ligne permet de récupérer vos informations de connexion et ainsi de pré-alimenter votre demande.

Un service de support téléphonique est également mis à disposition des entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics.

Les pièces de la candidature et de l'offre n'ont pas à être signées. Si elles le sont, elles devront respecter les modalités de signature électronique définies en annexe.

La signature électronique est requise seulement pour l'attributaire retenu, dans l'acte d'engagement qui lui sera communiqué, et emportera signature de toutes les autres pièces du marché.

Les dossiers des candidats sont entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français. Les prix sont exprimées en EURO (€).

4.1. Pièces constitutives de la candidature

Les candidats renseignent les informations pour les conditions de participation suivantes :

- La partie II: informations concernant l'opérateur économique ;
- **Le cas échéant**, si et seulement si le candidat est concerné, la partie III : motifs d'exclusion ;
- La partie IV - C 1b) : les principales livraisons de fournitures de même nature réalisées sur les 3 dernières années. Cette liste peut être complétée par l'expérience datant de plus de 3 ans.

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct.

Le Document Unique de Marché Européen n'a pas à être signé.

Le formulaire DUME est disponible sur le site CHORUS PRO du Ministère des Finances à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>

Seul le DUME au format .xml a valeur probante. Toutefois, après avoir créé votre DUME, nous vous demandons d'en faire **une copie en format .pdf et de la joindre à votre candidature.**

Si en cas de problème technique de la plateforme mentionnée *supra*, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le pouvoir adjudicateur, il est autorisé à prouver sa capacité juridique, économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur (**y compris par l'intermédiaire des formulaires DC1, DC2, K-bis etc.**).

4.2. Pièces constitutives de l'offre

Toute offre ne remplissant pas les conditions décrites, ci-dessous, est incomplète et sera donc considérée comme irrégulière conformément à l'article L. 2152-2 du code de la commande publique.

Les offres seront examinées conformément aux articles R. 2152-1 à R. 2152-3 du Code de la commande publique.

Les offres irrégulières peuvent donner lieu à régularisation à la demande de l'acheteur dans les conditions de l'article R. 2152-2 du code de la commande publique

Le candidat devra fournir, les pièces constitutives de l'offre suivantes :

- ☒ **L'annexe financière à l'acte d'engagement – le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)**, complétée, datée, signée et revêtue de l'empreinte commerciale du candidat. Le candidat utilisera le document fourni dans la présente consultation sans y apporter de modifications.
- ☒ **Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE)** complété. Le candidat utilisera le document fourni dans la présente consultation sans y apporter de modifications.
- ☒ **Les moyens humains mis en œuvre** pour ce projet et la pertinence des références: CV, composition et organisation générale de l'équipe, contribution précise de chacun des membres, expériences dans l'animation de formation sur des thématiques proches. A cet égard, il est demandé aux candidats d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ;
organisation fonctionnelle générale de l'équipe et chef de projet (contribution précise de chacun des membres dans le projet).

Fournir les CV de chaque intervenant (y compris des co-traitants ou sous-traitants éventuels).

- ☒ **Un mémoire technique détaillé** (Il inclut la présentation du candidat et de ses sous-traitants le cas échéant), composé de toutes précisions nécessaires à la compréhension de l'offre et détaillant notamment les points suivants :
 - Une note succincte reformulant les attendus du marché, précisant les méthodes et outils de pédagogie utilisés (argumentés en réponse aux demandes exprimées pour chaque étape dans le CCTP) ;
 - La prise en compte par le candidat des attentes du référentiel Qualiopi
- ☒ Le candidat présentera une description des **engagements écoresponsables** qu'il emploiera pour réduire les impacts négatifs environnementaux des actions mises en place **dans le cadre du présent marché.**
Exemples :

- Pratiques écoresponsables parmi les personnes en charge de l'exécution des prestations, matériels utilisés pour l'exécution des prestations écolabellisés, reconditionnés ;
- Mise en place d'un site responsable pour récupérer les documents, hébergement responsable des données...
- Optimisation des déplacements, mutualisation des trajets, recours aux transports en commun, mobilités douces, véhicules propres ;

Le candidat pourra également indiquer si l'entreprise a une certification de type Iso14001 ou équivalente.

Ne sera pas valorisée la politique générale de l'entreprise, sans lien direct et concret avec le marché.

Le mémoire technique ne devra pas dépasser 40 pages maximum (1 page = 1 recto) (y compris les CV et organigramme).

4.3. Documents en langue française

Les documents remis par les candidats seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en EUROS.

Si les documents fournis par un candidat en application de l'article 4 ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.

5. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION

La sélection des candidatures et le jugement des offres sont effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

5.1. Sélection des candidatures

Le pouvoir adjudicateur vérifie la conformité des dossiers à l'article 4.1 du présent RC ; avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces demandées sont absentes ou incomplètes, **il peut**, conformément aux articles R.2143-11, R.2143-12 et R.2143-16 du CCP, décider d'inviter tous les candidats concernés à produire ou à compléter ces pièces dans un délai identique pour tous.

Il pourra être demandé au candidat classé en première position de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus.

Sont éliminés, les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires, qui ne disposent pas de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle ou dont la capacité économique et financière ou les capacités techniques et professionnelles paraissent manifestement insuffisantes au vu des pièces de la candidature et au regard des missions objets du marché.

Si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé. Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

5.2. Sélection des offres

Ce jugement est effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 et suivants du code de la commande publique et donne lieu à un classement des offres.

Les critères pondérés de sélection des offres sont :

N°	Critères (et sous-critères)	Pondération des sous-critères	Pondération des critères
1	Valeur technique appréciée sur le fondement des éléments développés dans le <u>mémoire technique</u> :		55 %
1.1	Adéquation des profils aux prestations à mettre en œuvre (Compétences techniques juridiques, expérience en formation pour adulte, mobilisation des techniques de pédagogie active et cohérence de l'équipe proposée (compétence, CV de l'équipe intervenante,))	30 %	
1.2	Adéquation de l'offre au besoin exprimé dans le CCTP (compréhension du besoin, pertinence des propositions, méthodologie de travail, outils pédagogiques proposés...)	25 %	
2	Développement Durable Eco-responsabilité en lien avec l'objet du marché une note détaillant : Actions de l'entreprise pour réduire les impacts négatifs environnementaux de ses activités, la démarche éco-responsable portant sur les différentes prestations nécessaires à la réalisation du marché, la responsabilité sociétale de l'entreprise		10%
3	Prix des prestations Ce critère sera analysé sur la base du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) remis par le candidat.		35 %

Les offres sont analysées au regard des critères ci-dessus.

- ⚠ Pour chaque critère cité à l'article 5.2 du présent RC, l'offre analysée obtient une note de 0 à 10 (10 étant la meilleure) puis cette note est pondérée par le taux qui lui est associé. Chacune des notes pondérées sont ensuite additionnées pour obtenir une note finale sur 10 valant pour l'ensemble des critères.

Les offres ne satisfaisant pas à l'ensemble des exigences techniques attendues telles qu'exprimées au CCTP seront éliminées et rejetées par le pouvoir adjudicateur.

Conformément à l'article R.2152-2 du CCP, une offre irrégulière pourra être régularisée sauf si elle est anormalement basse.

- ⚠ De plus, un candidat n'ayant pas obtenu un total **minimum de 2,5 points sur 5,5 affectés aux critères de la valeur technique** indiqués, ci-dessus, est éliminé.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le Bordereau des Prix BP) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), le Bordereau des Prix prévaudra et le montant du Détail Quantitatif Estimatif sera rectifié en conséquence.

L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée. En cas de refus, son offre sera éliminée.

5.3.Négociations

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier les **3 (trois) meilleures offres** classées par ordre croissant au rapport d'analyse avant négociation.

La négociation avec les candidats aura lieu selon des modalités qui seront définies par le pouvoir adjudicateur et dont les candidats seront informés en temps utile (échange de courriels avec les candidats). Les éléments de négociation seront déterminés sur la base des offres technique et/ou financière des candidats.

L'OFB se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations conformément à l'article R 2123-5 du Code de la commande publique.

La négociation ne peut porter sur l'objet du marché, ni modifier substantiellement ses caractéristiques telles que définies aux documents de la consultation.

Les discussions de la négociation peuvent être menées :

- soit sous forme d'échange d'écrits par voie électronique ;
- soit aussi se dérouler sous forme d'entretien téléphonique Dans ce cas, le calendrier des réunions est fixé d'un commun accord par les représentants du pouvoir adjudicateur et des candidats concernés.

Ces discussions pourront, le cas échéant, conduire à modifier et/ou compléter sur un ou plusieurs points l'offre initiale de chacun des candidats. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur invite les candidats à lui remettre une nouvelle version des documents concernés pour prendre en compte les résultats de la négociation et finaliser le classement des offres en conséquence.

6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

6.1. Classement des offres

Conformément au critère défini à l'article 5.2 du présent document, les offres sont classées par ordre décroissant.

6.2. Acte d'engagement et Documents à produire par l'attributaire

Après avoir été informé de l'attribution du marché et afin de formaliser le marché, le pouvoir adjudicateur adresse au candidat retenu, pour signature, l'AE.

Attention : l'AE doit être daté et signé par une personne dûment habilitée à engager la société (soit le candidat individuel, soit l'ensemble des membres du groupement ou, en cas d'habilitation donnée par tous les membres du groupement, le mandataire), avec à l'appui, les documents relatifs aux pouvoirs des personnes ainsi habilitées (pouvoir de signature notamment).

Les modalités relatives à la signature électronique sont définies en annexe.

Autres documents et informations susceptibles d'être demandés et contrôlés qui n'auraient pas été déjà fournis ou récupérés automatiquement, conformément aux dispositions des articles R.2143-6 à 10 et R.2143-13 du CCP :

- En cas de co-traitance, un formulaire de candidature signé par chaque co-traitant, sauf si l'offre est signée par tous les co-traitants ou le mandat ;
- L'attestation d'assurance (responsabilité civile) ;
- Les attestations de régularité fiscale et sociale à jour (exemple : attestation de vigilance URSSAF, attestation fiscale) ;
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.

L'acheteur accepte, comme preuve suffisante attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1, L.2141-4 et L.2141-5 du CCP, une déclaration sur l'honneur.

- Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.

Si le candidat retenu ne peut produire ces documents dans le délai fixé, son offre est rejetée. L'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

Dans ce cas, la même demande est présentée au soumissionnaire dont l'offre est classée en suivant dans le classement des offres.

6.3.Mise au point avec les candidats retenus

Conformément aux dispositions de l'article R.2152-13 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur peut, en accord avec les candidats retenus, procéder à une mise au point des composantes sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières du marché.

7. PROCEDURES DE RECOURS

En cas de litige, le droit français est seul applicable.

Les tribunaux français sont les seuls compétents.

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Melun
43, rue du Général de Gaulle - Case postale n° 8630
77000 MELUN
Tél : 01 60 56 66 30
Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr
Site internet : <https://melun.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du marché.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative dans les conditions prévues aux articles R. 411-1 à R. 432-4 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du marché).
- Recours de pleine juridiction, en contestation de validité du marché ouvert aux candidats évincés et aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

A titre indicatif, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr/>